

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 07 MAI 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 07 mai à 18h00, le **CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-ALBAN-LES-EAUX**, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la salle des fêtes, en raison des règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de **M. Pierre DEVEDEUX, Maire**.

Date de la convocation 03 mai 2021

**Présents** : ARBONA JOY Loïc - BILLAUD Bernadette – BRUN Jean-Jacques - CASTIER Géraldine COMBE Marcel - DEPAUX-BRON Marie-Thérèse – DEVEDEUX Pierre - DEVAUX Françoise - DURANTET Nadine - HILAIRE Sylvie - MIGNERY Patricia - MONCORGER Didier - PELISSON Gérard.

**Absents excusés** : PIQUET David donne pouvoir à DURANTET Nadine  
CONVERT Georges donne pouvoir à ARBONA JOY Loïc

**Secrétaire de séance** : BILLAUD Bernadette

Après l'approbation du dernier compte rendu de conseil.

Avant de poursuivre la réunion, M. Le maire donne lecture du courrier qu'il a reçu du Président du conseil Départemental lui indiquant qu'une subvention de 180 000 € a été accordée à la commune dans le cadre du plan de relance, pour la réhabilitation d'un bâtiment en maison communale.

1) **Travaux mairie : présentation de l'analyse des offres**

L'analyse des offres a été présentée le 07 mai, par le cabinet d'étude ARCATURE.

Quarante-sept plis ont été déposés sur la plateforme des marchés publics de la plateforme du conseil Départemental, dans les délais fixés dans l'annonce.

**Lot 1 VRD. ESPACES VERTS** : 3 entreprises Eiffage, CHAVANY et BORDELET

**Lot 2 GROS ŒUVRE** : 1 entreprise MATTANA

**Lot 3 ENDUITS INTERIEURS ET EXTERIEURS** : 3 entreprises GIRARDET, FERNANDEZ FACADE et BARNAY

**Lot 4 ISOLATION PAT L'EXTERIEUR-BARDAGES** : 2 entreprises, PETRUS CROS et ASTEN

**Lot 5 CHARPENTE BOIS COUVERTURE ZINGUERIE** : 2 entreprise, MURE CHANTELOT et LESPINASSE TOITURES

**Lot 6 ETANCHEITE ZINGUERIE** : 5 entreprises, BASSON, ETANCHEITE ROANNAISE, SARL DOMINGUES, SOPREMA, CIEL

**Lot 7 CHARPENTE METALLIQUE PASSERELLE** : 3 entreprises, VERVAS METAL, ROCHE et KCM

**Lot 8 SERRURERIE** : 3 entreprises, KCM, VERVAS METAL et M2B

**Lot 9 MENUISERIES ALU** : 2 entreprises, B ALU et COTE OUVERTURE

**Lot 10 MENUISERIE BOIS** : 2 entreprises, CREABOIS et GARDETTE

**Lot 11 PLATRERIE PEINTURE** : 6 entreprises, SAS NJE, BONNET MARCONNET, MENIS, ACHROMA, VILLECOURT et PETRUS CROS

**Lot 12 CARRELAGES** : 3 entreprises, ARCHIMBAUD, STAR COLORS et PEREZ

**Lot 13 SOLS SOUPLES** : 3 entreprises, AUBONNET, GIROUDON et APM 42

**Lot 14 SIGNALÉTIQUE** : 5 entreprises, ADZO, ALPHA B, JS CONCEPT, MULTILETTRES et FLEURU AUJUN

**Lot 15 CHAUFFAGE PLOMBERIE** : 1 entreprise DESBENOIT

**Lot 16 ELECTRICITE** : 3 entreprises, ROCHARM, DNE et SAUV ELEC

**Lot 17 ASCENSEUR** : 3 entreprises, LOIRE ASCENSEUR, SCHINDLER et AUVERGNE ASCENSEUR

Pour le lot chauffage une seule entreprise a déposé un dossier.

Il n'y aura pas une nouvelle consultation. C'est le choix qui a été fait en commission d'appel d'offres car il y a le risque d'avoir des entreprises plus éloignées. On n'est pas sûre d'avoir des offres inférieures et risque d'avoir des délais allongés.

Les élus décident de suivre l'avis de l'architecte. Pas de nouvelle consultation pour ce lot.

L'estimation globale du projet était de 1 800 710.67 € HT soit 2 160 852.80 € TTC.

Après ouverture et analyse des offres, le montant des travaux s'élève à 1 766 650.66 € HT soit 2 119 980.79 € TTC.

**2) Travaux mairie : délibération choix des entreprises**

Pour cette délibération Mme CASTIER Géraldine et M. Jean-Jacques BRUN ne prennent pas part aux débats ni au vote.

Monsieur le Maire rappelle que le dossier de consultation des entreprises se décompose en 17 lots. L'estimation totale du bureau d'étude s'élève à 1 800 710.67 € HT soit 2 160 852.80 TTC et la consultation correspondante a été lancée le 22/03/2021.

Monsieur le Maire précise que la date de remise des offres était fixée au vendredi 23 avril 2021 à 12 h.

L'ouverture des plis a eu lieu le lundi 26 avril 2021 à 16H en mairie en présence des membres de la commission d'appel d'offres, du maître d'œuvre, le cabinet ARCATURE et SECO. Le maître d'œuvre a présenté le rapport d'analyse des offres en mairie le vendredi 07 mai 2021 à 13h30 et a proposé une attribution des lots (284 dossiers ont été retirés et 47 offres ont été déposées.)

Monsieur le Maire présente les résultats et propose l'attribution des lots comme suit :

**Lot 1** : VRD Espaces Verts pour 62 797.88 € HT soit 75 357.46 € TTC à l'entreprise BORDELET TP de Renaison (42)

**Lot 2** : Gros œuvre pour 387 239.78 € HT soit 464 687.74 € TTC à l'entreprise MATTANA de St Germain Lespinasse (42)

**Lot 3** : Enduits intérieurs et extérieurs pour 91 126.40 € HT soit 109 351.68 € TTC à l'entreprise BARNAY de VOUGY (42)

**Lot 4** : Isolation et bardage pour 57 614.23 € HT soit 69 137.08 € TTC à l'entreprise ASTEN de LA TALAUDIÈRE (42)

**Lot 5** : Charpente bois couverture pour 35 475.54 € HT soit 42 570.65 € TTC à la SARL MURE-CHANTELOT de Saint- Alban- les- Eaux (42)

**Lot 6** : Etanchéité Zinguerie pour 22 193.22 € HT soit 26 631.86 € TTC à l'entreprise SARL Domingues de ROANNE (42)

**Lot 7** : CHARPENTE METALLIQUE 34 950.00 € HT soit 41 940.00 € TTC à l'entreprise SARL Roche de St-Jean-La-Bussière (42)

**Lot 8** : Serrurerie pour 71 547.60 € soit 85 857.12 € TTC à l'entreprise M2B de LE COTEAU (42)

**Lot 9** : Menuiserie alu pour 158 188.50 € HT soit 189 826.20 € TTC à l'entreprise SARL COTE OUVERTURE de RIORGES (42)

**Lot 10** : Menuiseries bois pour 153 750.98 € HT soit 184 501.18 € TTC à l'entreprise CREABOIS de PARIGNY (42)

- Lot 11** : Plâtrerie peinture pour 129 500.00 € HT soit 155 400.00 € TTC à l'entreprise ACHROMA LE COTEAU (42)
- Lot 12** : Carrelages pour 38 499.95 € HT soit 46 199.94 € TTC à l'entreprise ARCHIMBAUD CONSTRUCTION de Boën (42)
- Lot 13** : Sols souples pour 50 137.33 € HT soit 60 164.80 € TTC à l'entreprise AUBONNET ET FILS de COURS-LA-VILLE (69)
- Lot 14** : Signalétique pour 3 620.00 HT soit 4 344.00 € TTC à l'entreprise l'Atelier Multilettres de ROANNE (42)
- Lot 15** : Chauffage-Plomberie pour 302 935.25 € HT SOIT 363 522.30 € à l'entreprise ETS CL DESBENOIT de LE COTEAU (42)
- Lot 16** : Electricité pour 146 474.00 € HT soit 175 768.80 € TTC à l'entreprise SAUV ELEC de ROANNE (42)
- Lot 17** : Ascenseur pour 20 600.00 HT soit 24 720.00 € TTC à l'entreprise Loire Ascenseur de Saint-Etienne (42)

Le chantier devrait durer 18 mois avec un commencement des travaux en principe début juillet 2021.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le marché avec les entreprises ci-dessus énoncées pour un montant total du marché à 1 766 650.66€ HT soit 2 119 980.79 € TTC, autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

### **3) Eclairage public : délibération pour engager les travaux d'extension de réseaux menés par le SIEL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'éclairage public 2021

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Général de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT	%PU	Participation
Extension EP-Rue des Grands Prés	10 669.00 €	60 %	6 401.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 669.44 €</b>		<b>6 401.66 €</b>

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

- Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Divers Eclairage Public 2021" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décide d'amortir ce fonds de concours en 1 année
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Trois candélabres seront installés afin d'éclairer le virage vers l'arrêt de bus rue des Grands Prés.

#### **4) Personnel communal : Délibération pour l'ouverture d'un poste d'agent de maîtrise principal.**

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 02/04/2021,

Considérant la nécessité de :

- Création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet au 01/08/2021, suite à la nomination de M. ROUSSET Bernard et suite à l'avis favorable du comité technique du 02/04/2021, ET suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet au 31/12/2021.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications ci-dessus au tableau des emplois de la commune (voir annexe jointe).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet au 01/08/2021

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

#### **5) Personnel communal : délibération sur les ratios promus/promouvables**

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour

être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

**Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 02/04/2021**

**Le Maire propose à l'assemblée :**

D'optez pour un taux à 100 % pour tous les avancements de grade dans tous les cadres d'emplois.

**Le conseil municipal adopte la proposition ci-dessus.**

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**6) Vente parcelle de terrain à M. GIRAUDON Vincent :**

Monsieur le maire indique au conseil municipal que M. GIRAUDON a fait une proposition d'achat de la parcelle AK27 à la commune.

M. le maire donne lecture de son courrier au conseil municipal.

M. GIRAUDON Vincent est vigneron. Le siège social de son exploitation est à Saint-Alban-les-Eaux.

La parcelle visée est destinée à la plantation de vigne.

Cette parcelle a une superficie de 5034m<sup>2</sup>. Il propose de l'acquérir moyennant la somme de 0.40€/m<sup>2</sup> soit un montant total de 2 013.60 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal **autorise** le maire à signer tous les documents relatifs à cette transaction ainsi que l'acte de vente avec M. GIRAUDON Vincent pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AK27 ,d'une superficie de 5034 m<sup>2</sup> pour un prix total de 2 013.60 €, **dit** que tous les frais relatifs à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**7) Vente maison Grandeau :**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il avait été décidé de mettre en vente la maison cadastrée AA156 située au 93 rue des Ecoles. La superficie totale de la parcelle est de 861 m<sup>2</sup>.

Il faudra procéder au bornage de la parcelle et créer deux parcelles distinctes. La superficie réellement vendue est de 81m<sup>2</sup>.

L'annonce de la vente a été affichée en mairie pendant un mois. Les offres devaient être remises en mairie le 30 avril 2021 à 12H, cachet de la poste faisant foi.

Cette offre devait répondre à plusieurs critères : la maison devait rester maison d'habitation, le projet doit être réalisé dans les six mois suivant l'acquisition du bien.

M. le maire indique au conseil municipal qu'une seule offre est parvenue en mairie.

Cette offre a été ouverte en réunion maire/adjoints.

Il s'agit d'un projet déposé par la SCI COP INVEST qui répond aux critères demandés. Le montant de l'offre est de 20 000€.

Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette offre, et, autorise M. le Maire à signer la vente avec la SCI COP INVEST pour un montant de 20 000€ chez le notaire de leur choix, dit que tous les frais relatifs à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

Pour : 14 Contre : 1 Abstention : 0

Pour information :

M. MURE Fabien va rénover la grange de M. CHANTELOT à proximité de l'ancien casino. La commune envisage de lui vendre une bande de terrain de 6m de long : la superficie exacte sera déterminée par le bornage. Il faudra créer une nouvelle parcelle, parcelle qui sera soumise à la réglementation du parc.

On lui a proposé d'acquérir ce terrain pour un montant de 5€/m<sup>2</sup>.  
Ce dossier fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 19h30.